

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 02 FEVRIER 2014**

Président : Monsieur FONTERAY Jean-Luc, Maire,

Présents : Monsieur BURTEAU Gilles – Mesdames BERTRAND Catherine - DESBAS Catherine - COURTOIS Nadine - COGNARD Céline – MENDEZ Emmanuelle –Monsieur MEUNIER Julien –Madame BAILLY Monique – Messieurs BARITEL Cédric – MOREAU Didier

Excusés : Madame MILAN Marie-Laure – Messieurs GEORGES Patrick - THEVENOUD Guy –MALDEREZ Alain

Madame BERTRAND Catherine est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2014.

**- BILAN BUDGETAIRE EXERCICE 2014 :**

Le Maire présente les résultats de l'exercice 2014 pour les budgets général, commerce et assainissement.

**- OUVERTURE DE CREDITS BUDGETAIRES EXERCICE 2015 :**

Comme chaque année en attendant le vote du budget primitif, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2014.

**- PACTE DE SOLIDARITE FINANCIERE ET FISCALE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS :**

Le Maire présente le pacte proposé par la Communauté de Communes et qui a fait l'objet de réunions d'information pour les élus communaux.

La contribution des communes et de la Communauté de Communes du Clunisois au redressement des finances publiques entraîne une baisse importante des dotations de l'état pour les années à venir. Le pacte de solidarité envisage de s'appuyer sur la création d'un fonds de concours qui permettrait de reverser aux communes le manque à gagner des diminutions des dotations de l'Etat. Pour financer le fonds de concours, le passage au très haut débit, le service commun pour la gestion mutualisée de l'urbanisme, la CCC augmenterait ses taux de fiscalité sur les ménages et les entreprises. Afin de minimiser cette augmentation d'impôts, les communes pourraient réduire leur taux d'imposition locale. Pour 2015, la communauté compenserait intégralement sa baisse de DGF par des économies de fonctionnement.

Ce pacte pluriannuel devrait être validé par le prochain conseil communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois en février ; Le Conseil Municipal devra se prononcer sur l'adoption de ce pacte lors de sa prochaine séance.

**- CHANTIERS ET DOSSIERS EN COURS :**

- **Travaux assainissement** : Suite à la consultation d'entreprises, l'Adjoint présente le rapport d'analyse des 6 offres reçues et ouvertes le 16 janvier 2015 : La mieux-disante est celle de l'Entreprise FAMY à CHATILLON-en-MICHAILLE – 01 – pour un montant de 101 975,70 € TTC. Le marché sera conclu par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal.

- **Travaux sanitaires camping** : en cours d'achèvement, la pré-réception des travaux est prévue le 04 février 2015.

- **Construction classe supplémentaire** : Suite à la consultation d'entreprises, l'ouverture des plis du 12 janvier 2015 et l'examen par la Commission communale et l'équipe de maîtrise d'œuvre le 26 janvier 2015, le Maire présente le rapport d'analyse des offres.

Les offres les mieux-disantes sont les suivantes :

- pour le lot N° 1 : Terrassements généraux – VRD : Entreprise BOUHET à DIGOIN – 71160 -, pour un montant de 7 220,60 € H.T en marché de base et l'option « Accès chantier » pour un montant HT de 2 858,57 € HT soit un total de 10 079,17 € HT ;

- pour le lot N° 2 : Gros-Oeuvre : Entreprise THIMON FRERES à TRAMAYES – 71520 -, pour un montant de 31 327,36 € HT ;

- pour le lot N° 3 : Charpente métallique : Entreprise ATELIER BOIS à CHAUMONT – 52000 -, pour un montant de 16 517,09 € HT ;

- pour le lot N° 4 : Etanchéité : Entreprise SECOBAT à CHENOVE – 21300 -, pour un montant de 11 075,03 € HT ;

- pour le lot N° 5 : Menuiseries extérieures aluminium : Entreprise PEZERAT BONNET à MACON – 71000 -,

pour un montant de 10 659,74 € HT ;

- pour le lot N° 6 : Menuiseries intérieures bois : Entreprise BARRAUD Jean-Louis à SAINT-GENGOUX-de-SCISSE – 71260 -, pour un montant de 10 141,30 € HT ;

- pour le lot N° 7 : Plâtrerie - Peinture : avec Entreprise GPR à BOURG-en-BRESSE – 01009 -, pour un montant de 12 043,38 € HT ;

- pour le lot N° 8 : Faux-Plafonds démontables : Entreprise ISOPLAC à DIJON – 21019 -, pour un montant de 1 823,76 € HT ;

- pour le lot N° 9 : Revêtements de sols souples : Entreprise MARTIN REBEUF à MONTCEAU-les-MINES – 71302 -, pour un montant de 5 304,44 € HT ;

- pour le lot N° 10 : Chauffage – Ventilation – Plomberie sanitaire : Entreprise VERDOT à SAINT-GENGOUX-le-NATIONAL – 71460 -, pour un montant de 7 319,58 € HT en marché de base et

- l'option 1 : modification de la ventilation de la salle de classe existante pour un montant de 200,00 € HT ;

- l'option 2 : réfection de la gantry de pompes en chaufferie pour un montant de 1 410,00 € HT ;

- l'option 3 : régulation chauffage salle de classe par thermostat d'ambiance pour un montant de 1 105,00 € HT ;

Soit un total de 10 034,58 € HT ;

- pour le lot N° 11 : Electricité – Courants forts – Courants faibles : Entreprise COMALEC à CRISSEY – 71530 -, pour un montant de 12 398,48 € HT en marché de base et

- l'option 1 : plus-value pour éclairage en LED pour un montant de 654,40 € HT ;

- l'option 3 : plus-value pour alimentation de la gantry de régulation de chauffage pour un montant de 58,77 € HT ;

Soit un total de 13 111,65 € HT.

Les marchés seront conclus par le Maire avec ces entreprises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal.

Le dossier de permis de construire a été délivré en date du 18 janvier 2015

Le début des travaux est confirmé pour fin février 2015.

- **PLU** : L'arrêté de modification simplifiée a été pris en date du 30 janvier 2015 pour la modification du règlement afin de prendre en compte les servitudes des PPPC et la modification du document présentant les orientations d'aménagement et de programmation(OAP) pour le secteur de Gayand.

Le Conseil Municipal confirme les conditions de mise à disposition de ce dossier retenues lors de la séance du 16 décembre 2014 : affichage et site internet

#### - **Lotissement Guide d'Angoin** :

Suite à la consultation de concepteurs, 2 offres ont été reçues ; la mieux-disante après négociation et analyse par l'ATD et le CAUE est celle du Cabinet MONIN-GELIN pour un montant de 8240 € HT.

Le marché sera conclu avec ce prestataire par le Maire, dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal.

#### - **SUBVENTION PIIC POUR LA CONSTRUCTION DE LA CLASSE SUPPLEMENTAIRE** :

Lors de la réunion de la commission cantonale, la nouvelle construction d'une classe a été retenue parmi les projets structurants du canton éligibles au PIIC 2015. Le Conseil Municipal sollicite la subvention proposée de 18128 € auprès du Conseil général en complément de la subvention DETR attribuée.

#### - **QUESTIONS DIVERSES** :

- Le Bulletin Municipal a été distribué.

Les prochaines réunions du Conseil Municipal sont fixées au 26/02/2015 (Vote du CA 2014) et 30/03/15 (Vote du BP 2015).